

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TRUSTEAM OBLIGATIONS COURT TERME
Code ISIN: Part C - FR0007476734
Trusteam Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Caractéristiques essentielles :

Le fonds s'engage à respecter le règlement (UE) 2019/2088 concernant les informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") en conformité avec les dispositions de l'article 8.

Le fonds dispose du Label ISR

Son objectif de gestion est d'investir parmi les sociétés les plus orientées Client au sein de l'univers d'investissement, afin de réaliser, sur une période de 12 mois, une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice composite constitué de 80% de l'ESTER capitalisé et de 20% de l'Euro MTS 1-3 ans, tout en ayant une performance ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement.

L'engagement de prise en compte des critères extra financier est en "sélectivité" par rapport à l'univers d'investissement avec une réduction de 20%.

L'ESTER correspond au taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunts au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la Zone euro et l'EURO MTS 1-3 est composé de titres d'obligations des états de la zone euro dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt sur des maturités courtes, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Caractéristiques essentielles :

Classification : OPCVM « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements du fonds a choisi comme premier filtre d'investissement un critère extra-financier qui est celui de la Satisfaction Client (Process ROC : « Return On Customer »). Ce critère fait le lien entre performances extra-financières et financières. La performance ESG est principalement mesurée, ex ante, par le taux de satisfaction client (impact Social). Le fonds maintient un taux de d'analyse et d'éligibilité des titres sélectionnés minimum de 90%.

Puis sont intégrés des facteurs de risques supplémentaires financiers (robustesse financière, valorisation, sensibilité à des facteurs externes...) ou extra financiers (controverse ; gouvernance...) pour juger du couple rendement risque. Au cours de la période de détention des titres, sont également suivies les controverses extra financières.

Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra financière :

- Disponibilité et fiabilité des informations recueillies pour construire le score de ROC des entreprises.
- Représentativité insuffisante de certaines données pour construire le score ROC.

Les politiques ESG (Code de transparence, Rapport Article 173, Politique de Vote et d'engagement) et les rapports de mesure d'impact ISR, et d'engagement et sur l'exercice des droits de vote sont disponible sur <http://www.trusteam.fr/satisfaction-client-isr.html>

Par la suite, les principales stratégies d'investissement s'appuient sur le cadre macroéconomique discuté en comité de gestion et sur les anticipations des gérants sur les marchés de taux et de crédit.

- La gestion du risque de taux consiste à déterminer la répartition entre les titres à taux fixe, taux variable ou à taux révisable, et à sélectionner le ou les points de la courbe de taux entre 0 et 3 ans offrant le plus de rendement,
- Une gestion du risque de signature vise à sélectionner des émetteurs en fonction de leur notation et leur couple rendement/risque.

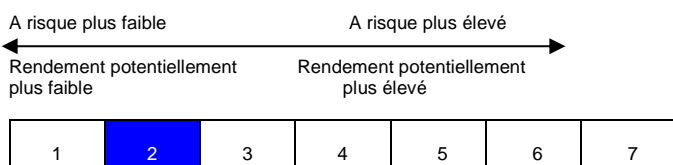
- Une gestion du risque de liquidité vise à assurer le suivi permanent de la durée de vie moyenne du portefeuille. L'actif du fonds est décomposé en différentes poches de maturités dont l'ajustement s'effectue en fonction des souscriptions/rachats. Les liquidités détenues par le fonds sont une décision de gestion et ne sont pas exclues de l'assiette de gestion.

- Les émetteurs monétaires, obligataires sont sélectionnés selon l'approche extra financière « Satisfaction Client » (Process ROC) dans l'univers éligible, en excluant les entreprises dont le score ROC est trop faible afin de réduire les potentiels effets négatifs, selon l'objectif "do not harm", tel que défini par l'Investment Management Project (IMP). Les dettes d'états ou assimilées et du secteur public ne sont pas concernés par cette analyse
- Les investissements sont réalisés sur des titres de créances d'Etats (dans la limite de 50%) ou d'émetteurs privés à taux fixe, taux variable ou taux révisable (obligations, titres de créances négociables et assimilés de droit français et étranger), sur des dépôts à terme et plus généralement sur tout instrument du marché monétaire ou obligataire, libellés en euro ou autre devise (dans la limite de 10%), appartenant obligatoirement à l'union européenne ou l'OCDE.
- Dans la limite de 50%, le fonds peut détenir des instruments financiers du marché monétaire ou obligataire émis ou garantis par une autorité locale, régionale ou centrale d'un Etat membre, la Banque Centrale d'un Etat membre, la Banque Centrale Européenne, l'Union Européenne ou la Banque Européenne d'Investissement notés au minimum « Investment Grade »
- Les OPC doivent répondre aux critères de la Directive 2009/65/CE. Le fonds est principalement investi en titres vifs, et seulement de manière accessoire en OPC. Ces OPC intégreront une approche extra financière fondée sur un engagement significatif dans la gestion et / ou seront catégorisés en Art 8 ou 9 selon le règlement (UE) 2019/2088.
- La maturité résiduelle à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 3 ans. Le poids des titres de maturité résiduelle supérieure ou égale à 2 ans, sera compris entre 20% et 100%.
- Il n'y a pas d'exposition au risque action.
- Le fonds est autorisé à utiliser des instruments dérivés sur taux et change, en couverture et en exposition, à l'exclusion des swaps de taux ou du change à terme (futurs, options, swaps) qui sont utilisés seulement en couverture.

Autres informations :

- Les différents instruments utilisés sont notamment des TCN (Titres de Créances Négociables), des obligations taux fixes, variables ou indexés, des EMTN (Euro Medium Term Note), des dépôts à terme (dans la limite de 100% maximum), des ECP (Euro Commercial Paper), London CD's émis sur des marchés organisés et, dans la limite de 10% maximum, des parts ou actions d'OPCVM monétaires, monétaire court terme et d'obligations et titres de créances libellés en euro, de droit français ou étranger, de FIA de droit français. Enfin, le fonds peut avoir recours à des emprunts d'espèces à hauteur de 10%.
- La notation des émetteurs est soit au minimum A3 pour une note court terme ou soit BBB- pour une note long terme (notation Standard and Pours ou équivalent) et/ou notés équivalents par Trusteam. Les émetteurs non notés sont analysés et notés par la Société de Gestion selon son processus interne de notation.
- La durée de placement recommandée est de 12 mois.
- La sensibilité sera comprise entre 0 et 2.5.
- Les revenus nets du fonds sont systématiquement réinvestis.
- Les ordres sont centralisés chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux, avant 12h et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour, calculé en J+1. Les souscriptions/ rachats sont réglés en valeur J+2 par le dépositaire.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché obligataire à échéance court terme.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit : il s'agit de la dégradation de la qualité d'un émetteur ou sa défaillance. En cas de défaillance ou de dégradation de la notation, la valeur liquidative pourra baisser. Ce risque est mesuré du fait de la mise en place de règles de notation et de dispersion des signatures.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- Risque de Durabilité : il touche la valeur des investissements qui peut être affectée négativement ; Ce risque sera suivi ex ante, et mesuré par la

Les risques passés ne préjugent pas des risques futurs et la catégorie 2 ne signifie pas « sans risque ». La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.	Satisfaction Client. Ce risque peut aggraver les risques du fonds à travers les risques de marché, de crédit, de liquidité. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. Pour plus d'informations sur les risques, l'investisseur se référera au prospectus de l'OPCVM
--	--

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

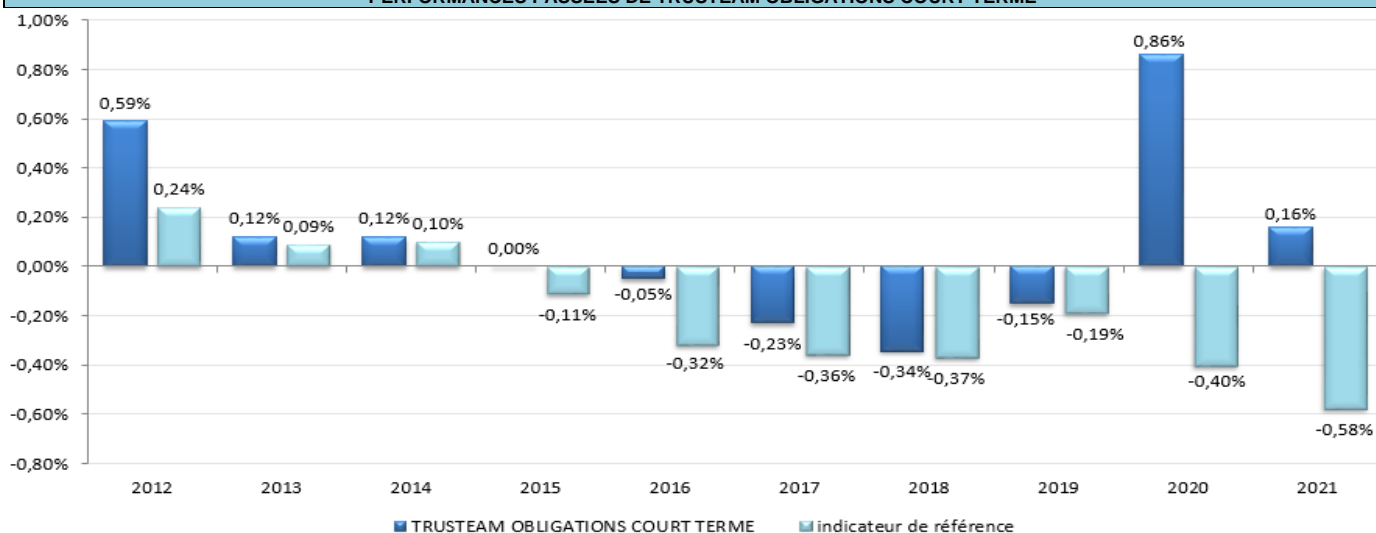
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	0.13% de l'actif net moyen TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
COMMISSIONN DE PERFORMANCE	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.trusteam.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES DE TRUSTEAM OBLIGATIONS COURT TERME



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indice est calculée coupons réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPVM : 17/01/1994

DEUISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Le 1^{er} Avril 2013, la classification du fonds a changé de monétaire court terme à monétaire. A compter du 1^{er} janvier 2019, la classification du fonds a changé de « monétaire » à « obligations et autres titres de créance libellés en euro », par ailleurs à compter du 1^{er} janvier 2020, la stratégie d'investissement et l'indicateur du fonds ont été changés. **A compter du 07/07/2021, il y a changement de l'indicateur de référence qui devient 80% ESTER capitalisé + 20% Euro MTS 1/3 vs 80% Eonia capitalisé et 20% Euro MTS 1/3.**

Les performances antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Crédit Industriel et Commercial (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Trusteam Finance 11, rue Berryer 75008 Paris

Tél. : 01 42 96 40 30

ADRESSE WEB : www.trusteam.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le présent OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus et sur le site internet de la Société de gestion www.trusteam.fr).

Politique de rémunération actualisée : La politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet de Trusteam Finance www.trusteam.fr / Informations réglementaires. Les détails de la politique de rémunération peuvent être envoyés gratuitement sur demande écrite à l'adresse Trusteam Finance, 11, rue Berryer 75008 Paris.

La responsabilité de Trusteam Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non claires.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Trusteam Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/05/2022.

OPCVM relevant de la Directive
2009/65/CE